

ASSEMBLÉE NATIONALE
24 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Non soutenu

AMENDEMENT N ° II-CF1611

présenté par
Mme Gérard, M. Plassard, M. Bazin et M. Brigand

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Audiovisuel public »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
France Télévisions	0	25 120 132
ARTE France	0	3 012 533
Radio France	0	7 179 508
France Médias Monde	0	3 681 351
Institut national de l'audiovisuel	0	1 047 790
TV5 Monde	0	793 236
Programme de transformation	0	0
TOTAUX	0	40 834 550
SOLDE	-40 834 550	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à annuler les hausses de crédits prévues pour l'audiovisuel public.

Dans le contexte de forte tension sur nos finances publiques, il semble inopportun d'augmenter une nouvelle fois les montants accordés à l'audiovisuel public, en revenant aux plafonds de la Loi de Finances Initiale pour 2024 pour une économie globale de 40 Millions d'euros.

Cet amendement propose ainsi :

- de supprimer 25 120 132 euros en autorisations d'engagement et crédits de paiement de l'action 01 « France Télévisions » du programme 372 « France Télévisions ».
- de supprimer 3 012 533 euros en autorisations d'engagement et crédits de paiement de l'action 01 « ARTE France » du programme 373 « ARTE France ».
- de supprimer 7 179 508 euros en autorisations d'engagement et crédits de paiement de l'action 01 « Radio France » du programme 374 « Radio France ».
- de supprimer 3 681 351 euros en autorisations d'engagement et crédits de paiement de l'action 01 « France Media Monde » du programme 374 « France Médias Monde ».
- de supprimer 1 047 790 euros en autorisations d'engagement et crédits de paiement de l'action 01 « Institut national de l'Audiovisuel » du programme 374 « Institut national de l'Audiovisuel ».
- de supprimer 793 236 euros en autorisations d'engagement et crédits de paiement de l'action 01 « TV5 Monde » du programme 374 « TV5 Monde ».